Image not found or type unknown

Puis-je vendre la maison en-cas de décès ?

Par **Héloin**, le **04/01/2020** à **06:00**

Bonjour,

Nous vivons dans la maison que mon mari a acheté juste après notre mariage (contrats de mariage et dernier des vivants faient). En cas de décès aurais-je le droit de vendre la maison (2 enfants du côté de mon mari et 1 pour moi) ?

Par **Visiteur**, le **04/01/2020** à **08:24**

Bonjour
Il ne vous sera pas possible de vendre un bien qui n'est pas aujourd'hui dans votre patrimoine personnel.
Quelsue soit l'option choisie, les enfants de votre époux seront nus propriétaires d'une partie et devront donner leur accord pour la vente, qui leur sera créditée à hauteur de leur part.

Par **Héloin**, le **04/01/2020** à **13:36**

Peut-il me faire une donation ? Et à quelle hauteur ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés